

ARRETE N° 139 /2026

OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME CHRISTELLE PUJO, ADJOINTE AU MAIRE

La Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18, et L.2122-20 ;

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints en date du 29 mars 2026 ;

Considérant qu'il y a lieu de donner délégation de signature pour la période estivale à Madame Christelle PUJO, Adjointe au maire, pour la période du 6 juillet au 31 juillet 2026 inclus ;

ARRETE

Article 1 : Madame Christelle PUJO, adjointe au maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière est déléguée pour signer, en lieu et place de Madame la maire, concurremment avec elle, en cas d'absence de l'adjoint ou conseiller délégué et le cas échéant de son suppléant délégué, pour la période du 6 au 31 juillet 2026 inclus, tous les actes et documents ayant trait aux domaines suivants :

- ✓ Communication, Vie Démocratique et Politiques de la Ville
- ✓ Administration générale (notes, correspondances, certification exécutoire...), ordonnancement des dépenses et des recettes
- ✓ Scolarité, services de la petite enfance et de la jeunesse
- ✓ Tranquillité publique et Cadre de Vie
- ✓ Sécurité et accessibilité des ERP de toutes catégories
- ✓ Urbanisme, Transition Écologique et Mobilités
- ✓ Réglementation de la publicité extérieure, enseignes et pré-enseignes
- ✓ Services Publics, personnel Communal et affaires générales
- ✓ Délégation en matière funéraire
- ✓ Santé et inclusion des personnes en situation de handicap
- ✓ Services techniques et voiries
- ✓ Séniors et lien Intergénérationnel
- ✓ Vie des Quartiers
- ✓ Jeunesse
- ✓ Sport
- ✓ Solidarité

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- ✓ Monsieur le Trésorier principal de Chelles
- ✓ Madame Christelle PUJO.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 24 juin 2026
Madame la Maire,
Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2026

Application agréée E-legalite.com